



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024

<p>Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 25</p> <p>Date de la convocation : Le 29 octobre 2024</p> <p>Publication site internet : Le 19 décembre 2024</p>	<p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, et M. Gérard ROHI.</p> <p>Etait représentée : Mme Stéphanie LUSSIANA, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BERGERET</p> <p>Absents : Mme Pauline BRESSE, Mme Caroline BRULEY, Mme Sophie BIBAL et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET</p>
--	---

Délibération n° 18

Rapporteur : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Objet : Don par les Consorts PERRIN-RAVIER à la Commune de parcelles de bois situées aux lieux-dits « La Combe » et « Sur les Essariaux »

Les consorts PERRIN-RAVIER ont fait part à la Commune de leur souhait de lui faire don de la parcelle cadastrée section L n° 269 (1762 m²) située au lieu-dit « La Combe » en zone NP du Plan Local d'Urbanisme ainsi que des parcelles cadastrées section L n° 375 (923 m²) – L n° 376 (28 m²) – L n° 377 (922 m²) et L n°378 (70 m²) situées au lieu-dit « Sur les Essariaux », en zone NP du Plan Local d'Urbanisme.

Compte-tenu de l'emplacement de ces propriétés d'une surface totale de 3705 m², il est opportun pour la Commune d'en devenir propriétaire en acceptant ce don.

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le don par les Consorts PERRIN-RAVIER à la Commune,

- autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20241104-DE18-041124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2024

Publication : 07/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

